Les musulmans constituent une seule main et leurs sangs et leurs biens sont équivalents. Le moindre des musulmans peut accorder refuge [au mécréant] et le plus éloigné des musulmans [lors du combat avec l'ennemi] a droit à une part du butin.

Amr ibn Chu'ayb relate d'après son père que son grand-père a dit : « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : "Les musulmans constituent une seule main et leurs sangs et leurs biens sont équivalents. Le moindre des musulmans peut accorder refuge [au mécréant] et le plus éloigné des musulmans [lors du combat avec l'ennemi] a droit à une part du butin." »

[Bon] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Ce hadith montre qu'il est obligatoire que la parole des musulmans soit une et que leur affaire face à leurs ennemis le soit aussi. Par conséquent, ils ne doivent ni se diviser, ni flancher. En fait, ils sont un seul (et unique) clan et leur affaire contre leurs ennemis est une. Allah, Exalté soit-Il, a dit : { Et accrochez-vous tous ensemble à l'anse d'Allah et ne vous divisez pas ! } [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/103] et Il , Exalté soit-Il, a dit : { Et ne vous disputez pas, sinon vous fléchirez et vous perdrez votre force ! } [Sourate Al-Anfâl (Les Prises de Guerre) : 8/46]. De même, le sang des croyants et des musulmans est équivalent en ce qui concerne le prix du sang et la loi du talion ; aucun d'entre-eux n'est meilleur qu'un autre, quelle que soit sa lignée, son sang ou son école [de jurisprudence]. Ils sont donc égaux face à ce devoir obligatoire. Il y a aussi le fait que si un seul musulman accorde la sécurité à un mécréant, cette sécurité accordée deviendra la responsabilité de l'ensemble des musulmans. Ainsi donc, il sera obligatoire de respecter sa sécurité et il ne sera pas permis de rompre son engagement et son pacte. Dans ce hadith, il y a aussi le fait que si un escadron s'accapare d'un butin par la force de l'armée, le butin est pour eux ainsi que pour quiconque était éloigné dans l'armée. Ceci, car c'est grâce à leur force qu'ils ont acquis ce butin. Quant à tout ce qui parvient au Trésor Public comme butin, il est autant pour ceux qui sont éloignés que pour ceux qui sont proches, même si ces derniers sont la cause de cette prise.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/64624